



**MAIRIE D'ORNEX**  
Département de l'Ain  
République Française

**D 2026 04 09 027**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX** **09 AVRIL 2026**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : le 16 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

<b>Présents</b>	O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M. CHALENDAR, J. DAZIN, Y. QUARTERONI, M. FOURNIER, M. CONDÉ, H. LEPIVERT, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, P. GUINOT, C. MARTINET, R. OTZENBERGER, M. CICCÌÙ, N. SEPIERRE, H. GRANGE, I. MOUIMEN, R. TATOUD, S. PONSART, J. HERVO, A. DI PAOLO
<b>Absents excusés</b>	M-C. ROCH, J. DIZERENS, F. GRENIER, A. BOUSSER, T. LUGINBUHL
<b>Absents</b>	
<b>Procurations</b>	M-C. ROCH à W. DELAVENNE, J. DIZERENS à P. GUINOT, F. GRENIER à Y. QUARTERONI, A. BOUSSER à O. GUICHARD, T. LUGINBUHL à C. BIOLAY
<b>Assistaient</b>	I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, J. BRUNET, assistante du Maire et de la direction

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### **7. Instances – Désignation d'un représentant et d'un suppléant pour représenter la commune d'Ornex au sein du Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes**

Pour mémoire, le conseil communautaire Pays de Gex agglomération a approuvé le 26 mai 2016 les statuts de la Régie des Eaux Gessiennes.

Lesdits statuts (chapitre II) ont acté la création d'un Comité Technique chargé de se prononcer, par avis simple, sur toutes questions relevant de la compétence de la Régie.

À la suite du renouvellement du conseil municipal du 20 mars 2026, l'Assemblée est appelée à désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant pour représenter la commune d'Ornex au sein du Comité Technique de la Régie des eaux Gessiennes.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la désignation de Willy DELAVENNE pour représenter la commune d'Ornex au sein du comité technique de la Régie des Eaux Gessiennes, en qualité de membre titulaire.
- **VALIDE** la désignation de Yves DUMAS pour représenter la commune d'Ornex au sein du comité technique de la régie des eaux gessiennes, en qualité de membre suppléant

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération rendue exécutoire à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux Gessiennes.

Fait à Ornex, le 20 avril 2026

La secrétaire de séance,

C. BIOLAY

Le Maire,

O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 21 avril 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.